



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Jeudi 29 juillet 2021		Heure de départ	16 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 12 : Couvert (Temp : 17°C)		Venteux: 6 km/h (Sud-Est)		
État de la piste	Courses 1 à 12 : Bonne (Variante 1 s)				
Nombre de courses	12	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales	87/93
Total des paris mutuels	\$241,403				
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant	

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Lawrence, Don (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Un retrait anticipé (inadmissible) a été opéré par les juges pour le cheval, "DE CHAIRMAN", de la Course 5, comme la documentation requise pour l'enregistrement de ce cheval dans le Programme HPIE n'avait pas été fournie au moment de l'inscription.
- Nous avons annoncé la correction opérée au programme pour le cheval, "TWOMACSONEMACH", dans la Course 11. Ce cheval avait été retiré du Programme HPIE avant d'être inscrit et il n'a pas reçu du Lasix.
- Des retraits anticipés (maladie) ont été opérés par le vétérinaire pour les chevaux "AMERICAN WAY", de la Course 6, et pour "ANTOINETTE", de la Course 7. Tous les deux chevaux ont été inscrits sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

- Un retrait anticipé a été opéré (lésion) pour le cheval "STORMONT MUFFIN", de la Course 9.

Courses :

1. Rien à signaler.
2. Examen du bris effectué par le #3, "LIVINGINTHEMOMENT", (Phillipe Trudeau), avant le poteau de ¼ de mille. Lors de la perte d'allure, le #3 a en fait provoqué une interférence au #5, "STORMONT ELIZABETH", (Ryan Guy). Aucun placement n'est requis comme le #3 est arrivé en 7^e position (la dernière).

Enquête sur la performance du #5, "STORMONT ELIZABETH", (Ryan Guy), arrivé en 2^e position, pour avoir quitté la course dans le dernier virage. Le #5 a été à l'intérieur du dernier pylône, au début du dernier droit. Il en a gagné un avantage injuste, mais a été dépassé par le #2. Le #5, arrivé en 2^e position, a été placé en 3^e position (Règles de la CAJO 22.05.02.2 (un cheval utilisant la portion ouverte doit d'abord avoir dépassé les pylônes) et 18.08.02(c) (action qui a donné au cheval un avantage injuste sur les autres chevaux dans la course)).

Vidéo d'enquête : <https://youtu.be/RWvM8L7iMoc>

M. Guy a enfreint la règle de la CAJO 18.08.02 (pour avoir quitté la course). Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100. Décision #1273537

3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Le #3, "DEAN STREET", (Stephane Brosseau), a eu de l'équipement brisé avant le poteau de ½ mille. Il est arrivé avec de l'équipement brisé. Nous avons rappelé au meneur du #2, "BILLY BAYAMA", (Justin Filion), qu'il faut garder ses pieds dans les étriers tout au long de la mille. Le meneur du #5, "BONITAS SUNSHINE", (Donald Jobin), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
6. Examen du bris effectué par le #2, "HES GOT A VENDETTA", (Stephane Brosseau), avant le poteau de ¾ de mille. Lors de la perte d'allure, le #2 a en fait provoqué une interférence au #1, "RUB ME", (Philippe Trudeau). Aucun placement n'est requis comme le #2 est arrivé en 7^e position (la dernière). Rien à signaler.
7. Examen des fractions de la course (27¹ 57⁴ 127² 156²). Il a été déterminé que, à cause de l'état de la piste, de la classe et de du développement de la course, aucune action réglementaire n'a été requise. Après la course, le #4, "PAM AND LAURA", a été examiné par le vétérinaire de la CAJO, qui l'a inscrit sur la liste

d'observation des vétérinaires. Rien à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Rien à signaler.

11. Rien à signaler.

12. Le juge au départ, Jamie Fiolek, tiendra un examen avec le meneur du #9, "SAVINI", (Richard Simard), au sujet du défaut de son cheval de se mettre en bonne position et d'y demeurer derrière la barrière de départ. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 11 – Le #7, "FCEE N" (1), pour \$8,000, par Écuries Guy Gagnon et Frederic Gagnon (Guy Gagnon entraîneur).
- Course 11 – Le #8, "TOO MUCH DUNCAN" (3), pour \$8,000, par Matthew McDonald (Anne Marie Turenne entraîneuse).